

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 juillet 2015- N°5/2015</p>
--

Excusés : Sophie MOREAU et Bernard GUILHEM
Absent : Marc JEANNOT

I – Avancée des dossiers en cours :

➤ Accessibilité des bâtiments communaux :

Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, et afin de permettre à l'Association des Jardiniers une meilleure accessibilité à leur salle de réunion (aujourd'hui située à l'étage de la salle des associations), ils bénéficieront prochainement de la mise à disposition pour début septembre de la salle affectée à l'amicale scolaire (ancien foyer des jeunes) moyennant quelques petits aménagements. Afin de limiter les coûts, la réfection des murs et de la peinture seront réalisés par l'atelier municipal. De même, il est décidé de faire poser des toiles pour masquer les fresques réalisées par les jeunes et les conserver en l'état. L'amicale scolaire utilisera à partir de septembre la salle verte située à l'étage.

➤ Etude et diagnostic des réseaux d'assainissement du bourg et de la gare :

Un avenant a été signé par rapport à la mission initiale car les instruments de mesure sont restés 15 jours de plus que prévu à cause du manque de pluie. Mais il sera compensé par un nombre de passages caméras d'inspection des réseaux moins importants que prévu. La rehausse des bouches d'égout a été effectuée, tout est prêt pour réaliser l'étude avec caméras sauf que la période de sécheresse fausserait les données, il est donc décidé d'attendre le mois de septembre.

➤ Aménagement de la place de la Gare :

Programme ODHAC de quatre logements adaptés

Par courrier en date du 15 juin dernier, le Président de l'ODHAC informe la commune que le projet de construction de 4 logements locatifs sociaux adaptés à la vieillesse et au handicap a été retenu par l'Etat et inscrit à la programmation 2015.

Dans le cadre de cette opération, la commune s'est engagée sur la cession au profit de l'ODHAC d'un terrain communal situé à la gare. Cette opération s'inscrit dans un projet plus global d'aménagement du quartier de la gare. Dans la perspective de l'implantation des 4 logements ODHAC, il a été décidé de solliciter le CAUE pour disposer d'un schéma d'orientation pour l'aménagement de ces terrains prenant en compte l'existant : accès aux divers réseaux, accès voirie, cheminements piétons, proximité des commerces et des services, valorisation du petit patrimoine et paysager...

Réalisation d'un marquage provisoire :

Il va être réalisé un marquage provisoire des places de parking autour de la gare SNCF, afin d'organiser et d'optimiser le stationnement, dans le but d'avoir un maximum de places délimitées. Des arrêts-minutes seront créés devant les commerces (déjà deux devant la boulangerie).

Avec l'appui des services du Département, notamment l'ATEC (Agence Technique Départementale), un plan de marquage sera proposé dans le respect de la réglementation (Place Personne à Mobilité Réduite) avec la création d'un sens unique. La proposition de l'ATEC sera finalisée pour début septembre.

➤ Usine de la Châtelaine – Chemin des Roches Bleues

Depuis le 4 juin 2015, la commune de Bussière-Galant est officiellement propriétaire du nouveau chemin, le dossier d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées) a été déposé auprès du Conseil Départemental et le chemin sera réinscrit en fin d'année.

L'ouverture de l'exploitation des sources est prévue à l'automne dès que les services de l'Etat compétents auront validé la conformité des différentes installations de production à la réglementation en vigueur. Les travaux de voirie à réaliser par la commune sont programmés pour début octobre 2015.

➤ **Patrimoine bâti et naturel :**

Acquisition d'une parcelle forestière présentant un intérêt patrimonial

M. BRUGEILLE Michel a adressé une proposition à la commune proposant la vente de deux parcelles d'environ 2 ha au lieu-dit « le Grand Taillis de Charbonnier ». Après avoir recueilli l'avis du Parc Naturel Régional Périgord Limousin et des Espaces Naturels du Limousin qui ont confirmé l'intérêt écologique de ces parcelles, avec la présence d'une colonie de chiroptères nichant dans une ancienne galerie de mine d'or. France Domaine a procédé à une évaluation réglementaire de ces terrains. Le PNR peut éventuellement proposer des aides pour la valorisation. Suite à cette proposition, le propriétaire accepte de céder la parcelle pour un montant de 3000€. Dans un objectif de préservation d'un patrimoine naturel, le Conseil Municipal donne son accord pour cette acquisition.

Petit patrimoine rural :

Un premier recensement de ce petit patrimoine a été réalisé : fontaine de Peyrussas, lavoir de la Gare et du Bourg, bascule publique...

Un programme progressif de mise en valeur sera engagé. Ainsi, une convention de 5 ans pour la mise en valeur de la fontaine de Peyrussas (présence également d'un lavoir à topinambours) a été signée avec les propriétaires concernés (indivision JOUVIE).

II – Lancement des opérations inscrites au budget 2015 :

➤ **Affaires scolaires :**

L'informatisation des écoles sera réalisée par l'entreprise AXIANS qui équipe déjà la Mairie. Les ordinateurs portables des écoles seront changés (aide de 50% de l'Etat) ainsi que les anciens postes de la Mairie qui iront aux écoles soit un total de 7000€.

Il est décidé de prendre en supplément un contrat d'assistance en cas de panne informatique, notamment dans le cadre de la dématérialisation où tous les documents sont scannés et passent sous forme informatique, ceci pour un montant annuel de 1000€ comprenant 12h d'assistance et ce pour tout le parc informatique de la commune.

Une étude thermique a été demandée au cabinet LARBRE pour l'installation d'une ventilation double flux dans la cantine de l'école maternelle afin de faire baisser le taux de radon qui est légèrement supérieur aux normes.

Concernant l'école maternelle, la nouvelle enseignante, Mme TORNABENE, fait part de son souhait de vouloir créer un jardin pédagogique et demande diverses petites fournitures : bacs de jardinage, compost, matériel de jardinage et installation d'un récupérateur d'eau...

Il est donné compte-rendu du dernier conseil d'école, pas d'observations particulières, les effectifs restent stables avec pour la rentrée 2015, 28 enfants prévus à l'école maternelle et 37 à l'école primaire.

➤ **Plan de Numérotation des habitations :**

Suite à la réunion de travail sur la numérotation des rues qui a eu lieu fin juin afin d'achever le recensement et le repérage des habitations à numérotter. Il a été demandé 4 devis à différentes entreprises pour la commande des 1000 plaques numérotées, la moins offrante étant l'entreprise KATZ industrie avec un montant de 5000€, plaques et visées comprises. La pose des plaques aura lieu à partir d'octobre.

➤ **Etude de la signalétique des activités économiques et des services :**

Une réunion de travail est programmée le 04/08/15 avec Richard PINAUD de la Société PROMOTHEE Audit Signalétique.

III – Espace Hermeline

L'inauguration de la borne camping-car a eu lieu le 20 juin 2015 avec la participation du Camping-cars Club du Centre.

La saison touristique s'annonce bien (en mai +10% d'activité par rapport à 2014), le mois de juin présente une légère baisse par rapport à 2014 mais le mois de juillet s'annonce prometteur.

En ce qui concerne l'étude de la dérivation du plan d'eau, une rencontre avec le cabinet Géonat en charge de l'étude est programmée le 29 juillet 2015 à 9h30 avec tous les partenaires concernés.

Le PNR va lancer à la rentrée 2015, l'étude d'aménagement du réseau de sites de découverte. Pour ce qui concerne l'aménagement des wagons postaux au départ du vélorail, l'accessibilité est à étudier, il faudra certainement installer un monte personne électrique emprunté par tous les futurs visiteurs.

Le projet de borne interactive entre l'Office de Tourisme des Monts de Châlus et l'Espace Hermeline est en cours de finalisation.

IV – Affaires diverses

➤ **Reprise de l'activité du Bar-Restaurant Le Limousin :**

Le 6 mai 2015 un jugement du Tribunal de Commerce de Limoges a nommé un mandataire judiciaire. Un huissier de justice a réalisé l'inventaire du matériel existant (cuisine, bar, salle de restaurant...). La commune a décidé de se positionner sur la partie « matériel » afin de faciliter à court terme la reprise de ce local commercial. L'offre de la commune a été confirmée par acte administratif enregistré auprès des services des finances publiques. Un nouveau bail commercial et un acte notarié de cession du fonds de commerce devront être signés avec le repreneur qui s'est manifesté. Il s'agit de Monsieur BERNARD Cyprien, dont la famille est originaire de Bussière-Galant. L'objectif est une réouverture au 1^{er} septembre 2015.

➤ **Organisation du personnel communal :**

Suite aux arrêts maladie en cours, à un départ à la retraite et à une mise en disponibilité pour 3 ans, il a été décidé de pourvoir à ces remplacements par des CDD en fonction des besoins. Une partie de ces emplois n'étant compensés que partiellement (40% de reste à charge) et compte tenu du contexte budgétaire extrêmement contraint, l'emploi de personnel éligible aux contrats aidés a été privilégié.

Aux ateliers communaux, il est à noter le retour de Guy COUDERT à mi-temps thérapeutique depuis le mois de juin. Pour la période estivale, deux emplois saisonniers ont été recrutés : Messieurs David CABIROL et de Valentin DUPUY.

Deux nouvelles personnes sous contrats aidés interviendront à partir de la rentrée dans les écoles. Suite à la mise en disponibilité de Brigitte AUDEVARD, Mme LOUTOUFY assurera la cantine de l'école de la gare et interviendra l'après midi à l'école primaire sur le périscolaire. A l'école primaire, interviendra également Mme BACAR sur différentes tâches : périscolaire, ménage...

V - Activité Communauté de Communes des Monts de CHÂLUS

Il est donné les comptes-rendus des derniers bureaux communautaires et des réunions des différentes commissions : culture, tourisme, économie, aménagement numérique.

Le conseil municipal délibère favorablement pour un **projet de modification des statuts**; il porte principalement sur :

- Le changement d'adresse du siège de la Communauté de Communes.
- Le développement de l'énergie éolienne.
- L'aménagement et la gestion des zones d'activités existantes.
- Le soutien à l'activité commerciale et artisanale.

- L'accompagnement des communes dans leur politique en faveur du logement à vocation sociale ou du logement adapté au vieillissement et/ou au handicap.
- Le soutien aux manifestations culturelles ou sportives associant à minima deux communes de la communauté de communes.
- L'aide au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.
- La compétence dans les domaines scolaires et périscolaires.
- La définition d'une stratégie pour garantir l'accès aux soins de premiers secours.
- L'aménagement numérique du territoire.

Concernant l'environnement, il est rappelé que le prix de l'élimination des déchets non recyclables par le SYDED est en permanente augmentation (110€/T en 2014 contre 121€/T en 2015).

VI - Affaires diverses

➤ **Entretien des extincteurs :**

Le contrat de fourniture et d'entretien des extincteurs a été renégocié. C'est l'entreprise MP incendie qui a été retenue avec un devis de 543€ HT annuel pour l'entretien des 76 extincteurs de la commune.

➤ **Sécheresse :**

Un arrêté préfectoral concernant des restrictions d'usage de l'eau est arrivé en mairie, il interdit le lavage des véhicules en dehors des aires aménagées, et également le prélèvement dans les cours d'eau ou étangs de 9h à 19h. Un communiqué sera transmis à la presse.

➤ **Divers :**

Plusieurs habitants du secteur de Mandières ont sollicité la commune quant à la vitesse excessive des véhicules sur la route communale qui dessert ce village. Des panneaux de limitation à 50 km/h seront installés prochainement par arrêté municipal.

Une rencontre entre le club de foot et celui de rugby est programmée le 30 juillet afin d'organiser l'utilisation du stade du plan d'eau les vendredis soirs à partir de la rentrée 2015

Mme REDON Pauline qui loue le logement de la gare (ancien logement des instituteurs) a donné son préavis de départ, l'état des lieux aura lieu le 25 juillet.

Le lundi 27 juillet le SEHV effectuera une visite des bâtiments communaux afin de finaliser son étude concernant le bilan énergétique de tous les bâtiments de la commune.